



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels enseignants DPE

Réf. : DPE 2025-079

Affaire suivie par :

Maxime POUJADE

DPE 3 - Service Parcours Professionnels

ce.gestion-collective@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat	A	INSPE
A	DSDEN	A	Universités et IUT
	78	A	Gds. Etab. Sup
	91		CANOPE
	92		CIEP
	95	A	CIO
A	Circonscriptions	A	CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
	92		DDCS
	95		78
A	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
	95	A	INS HEA
A	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91		Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
A	Collèges privés		
A	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
	ERPD		

Nature du document :

Nouveau

Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 3 p.
Total 3 p.

Versailles, le 24 septembre 2025

Étienne Champion

Recteur de l'académie de Versailles

à

**Mesdames et Messieurs les Directeurs
Académiques des services de l'éducation
nationale**

**Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Université et Directeurs des grands
établissements d'enseignement supérieur**

**Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements de l'enseignement public**

Mesdames et Messieurs les Chefs

d'établissements de l'enseignement privé

**Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale**

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

Objet : Calendrier prévisionnel 2025-2026 des opérations relatives à la carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues du 2nd degré public

Référence(s) : Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Versailles du 4 mars 2025

**POINTS CLES : PRESENTATION DU CALENDRIER DES OPERATIONS COLLECTIVES
2025-2026**

NOUVEAUTES : -

CALENDRIER : 01/09/2025 AU 15/09/2026

La présente circulaire a pour objet de porter à la connaissance des personnels enseignants (agrégés, certifiés, PLP, PEPS), CPE et PsyEN du 2nd degré public le calendrier prévisionnel des opérations d'avancement d'échelon, de promotion de grade et de rendez-vous de carrière pour l'année scolaire 2025-2026.

Elle concerne également les personnels issus d'un concours de l'enseignement public mais affectés dans l'enseignement privé sous

contrat. Les maîtres contractuels de l'enseignement privé sous contrat sont invités à se rapporter aux circulaires publiées par la DEEP pour avoir connaissance des opérations les concernant.

Conformément aux engagements pris dans les lignes directrices de gestion académiques, l'académie accompagne à chaque étape les personnels concernés pour leur rappeler les échéances des différentes campagnes, leur indiquer les modalités de traitement de leur situation et les informer de la publication des résultats. A ce titre, il est conseillé à chacun de consulter régulièrement son adresse courriel académique.

Les campagnes d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle feront l'objet de circulaires spécifiques, détaillant notamment les modalités d'examen des dossiers et de saisie des avis des évaluateurs.

I. AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE

Les avancements d'échelon devant intervenir pendant l'année scolaire 2025-2026 seront visibles par les intéressés sur I-Prof le **7 novembre 2025**. Ceux dont la date d'effet est antérieure au 31 décembre 2025 seront pris en compte sur le traitement du mois de **décembre 2025**.

II. AVANCEMENT ACCELERE D'ECHELON

La participation des personnels éligibles à cette campagne est automatique. Elle ne nécessite aucune action de leur part.

Les personnels concernés seront informés le **27 mars 2026**, par courriel, de leur promotion ou de leur absence de promotion.

Les personnels ne bénéficiant pas de cette promotion à l'issue de la campagne seront éligibles à l'avancement d'échelon à l'ancienneté au cours de l'année 2026-2027.

III. HORS CLASSE

La participation des personnels éligibles à cette campagne est automatique. Elle ne nécessite aucune action de leur part.

Les personnels concernés seront informés le **26 juin 2026**, par courriel, de leur promotion ou de leur absence de promotion. Les tableaux d'avancement seront publiés à la même date sur l'intranet Ariane.

Les tableaux d'avancement pourront faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois suivant leur publication.

IV. CLASSE EXCEPTIONNELLE

La participation des personnels éligibles à cette campagne est automatique. Elle ne nécessite aucune action de leur part. Ils sont toutefois invités à compléter leur dossier I-Prof au plus tard le **10 avril 2026**, afin que leurs évaluateurs (corps d'inspection, chefs d'établissement) puissent avoir la connaissance la plus complète de leur parcours professionnel.

Les personnels concernés auront accès le **1^{er} juin 2026** par l'intermédiaire d'I-Prof aux avis et appréciations littérales portés par leurs évaluateurs sur leur dossier de promotion.

Ils seront informés le **3 juillet 2026**, par courriel, de leur promotion ou de leur absence de promotion. Les tableaux d'avancement seront publiés à la même date sur l'intranet Ariane.

Les tableaux d'avancement pourront faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois suivant leur publication.

V. RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

La commission administrative paritaire académique (CAPA) compétente pour l'ensemble des personnels enseignants, d'éducation et psychologues se réunira le **9 février 2026**. Seront étudiés les dossiers des personnels ayant saisi cette

instance après avoir formulé un recours gracieux contre l'appréciation finale de leur rendez-vous de carrière 2024-2025 et pour lesquels l'administration a apporté une réponse défavorable.

Les décisions rendues par la CAPA seront communiquées aux personnels concernés le **11 février 2026**. En cas de rejet du recours, une réponse individualisée leur indiquera les motifs de ce refus.

Les personnels ayant bénéficié d'un rendez-vous de carrière en 2025-2026 auront accès à leur compte-rendu entre le 24 et le 25 août 2026, par l'intermédiaire d'I-Prof/SIAE. Ils disposeront d'un délai de 15 jours pour y formuler leurs éventuelles observations. L'appréciation finale émise par le recteur leur sera notifiée au plus tard le 15 septembre 2026. S'ils souhaitent contester cette appréciation, ils seront invités à consulter la circulaire académique dédiée aux modalités de recours, qui paraîtra début septembre 2026.

RÉSUMÉ DU CALENDRIER DES OPÉRATIONS – ANNÉE 2025-2026

CAMPAGNE	NATURE DES OPÉRATIONS	TOUS LES CORPS
Avancement d'échelon à l'ancienneté	Affichage des nouveaux échelons sur I-Prof	7 novembre 2025
Avancement accéléré d'échelon	Affichage des résultats de promotion sur I-Prof	27 mars 2026
Hors classe	Consultation de l'avis des évaluateurs sur I-Prof ¹	26 juin 2026
	Publication des tableaux d'avancement et communication des résultats	26 juin 2026
	Période de recours gracieux	Du 26 juin au 26 août 2026
Classe exceptionnelle	Mise à jour du CV I-Prof par les personnels	Jusqu'au 10 avril 2026
	Consultation de l'avis des évaluateurs sur I-Prof	1 ^{er} juin 2026
	Publication des tableaux d'avancement et communication des résultats	3 juillet 2026
	Période de recours gracieux	Du 3 juillet au 3 septembre 2026
Rendez-vous de carrière	Commission administrative paritaire académique	9 février 2026
	Communication des résultats de la CAPA aux personnels concernés	10 février 2026
	Accès au compte-rendu de carrière 2025-2026 et saisie des observations	A partir du 24 ou du 25 août 2026
	Notification de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière 2025-2026	Au plus tard le 15 septembre 2026

¹ *Concerne uniquement les personnels éligibles à un rendez-vous de carrière au titre du 9^{ème} échelon en 2024-2025 mais n'ayant pas pu en bénéficier*

Pour le Recteur et par délégation
La secrétaire générale d'académie adjointe - DRH
Nathalie LAWSON